

COMITE SUPERIEUR DE CONCERTATION

Le 3 décembre 2014 le **comité supérieur de concertation 132** a eu lieu avec, à l'ordre du jour, les points suivants.

– Vincent Gilles – Vincent Houssin

PROFIL DE FONCTION DIRECTEUR SOCA

Nous n'avons formulé aucune remarque relative au projet de profil de fonction de directeur de la direction centrale de la lutte contre la criminalité grave et organisée.

INCIDENT PEPPERSPRAY - OPAC

Le SLFP-Police avait demandé d'inscrire ce point à l'ordre du jour puisque nous avons appris par les médias qu'un incident s'était produit dans l'école de police de Flandre orientale lors d'un entraînement en maîtrise de violence le 1er octobre 2014. Pendant cet entraînement un aspirant avait reçu du pepperspray dans le visage de sorte qu'il a dû être hospitalisé. Il n'est toujours pas en état de reprendre la formation. Le conseiller en prévention a été averti tardivement de cet accident de travail à caractère grave.

Nous trouvons intolérable que l'école de police continue à mettre à disposition du pepperspray lors des entraînements, tandis que les autres écoles n'utilisent que des substances inertes. L'autorité répond qu'elle rédigera une note visant à interdire l'usage du pepperspray. L'aspirant recevra l'encadrement nécessaire pour qu'il puisse reprendre la formation le plus tôt possible.

DEROGATION AUX NORMES OTT – GREVE DANS LA PROVINCE D'ANVERS DU 24.11.2014

Le SLFP-Police s'appuie sur le fait que toute demande de dérogation au temps du travail doit être soumise à l'avis des organisations syndicales.

Nous constatons également que les conseillers en préventions sont trop peu consultés dans le cadre des analyses de risques lors de manifestations.

MANIFESTATION DU 06.11.2014

Les débats commencés lors du CSC 131 du 19.11.2014 (Newsletter 55) sont poursuivis en présence d'un inspecteur du SPF ETCS. Le CDP Johan Teirlinck présente son rapport. Le SLFP-Police doit constater que ce rapport n'a pas été rédigé à la demande du président du CSC, tel que convenu, mais à la demande du chef de corps de la ZP Bruxelles-Capitale-Ixelles. Nous réitérons notre exigence d'avoir accès à la communication opérée entre l'autorité administrative et la police.



De plus, le rapport ne fait pas mention du fait qu'aucune analyse de risques préalable n'avait été dressée dans le cadre de cette manifestation.

A l'issue des débats, l'inspecteur du SPF ETCS fait acte d'une série d'infractions à la législation relative au bien-être, dont entre autres le manque d'une analyse de risques préalable, du personnel qui n'est pas formé aux manoeuvres de recul lors de services d'ordre, ...